

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 AVRIL 2016**

Délibération
n° 2016.04. 42.B

**Construction et
réhabilitation de
canalisations et
ouvrages annexes
eaux usées, eaux
pluviales et eau
potable - dossier de
consultation des
entreprises - appel
d'offres**

LE SEPT AVRIL DEUX MILLE SEIZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 avril 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Guy ETIENNE à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

**DELIBERATION
N° 2016.04. 42.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES, EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES
EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE - DOSSIER DE CONSULTATION DES
ENTREPRISES - APPEL D'OFFRES**

Le marché « Construction et réhabilitation de canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable » notifié en 2013 arrive à échéance au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'eau potable et assainissement, eaux usées et eaux pluviales, GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation des travaux de canalisation et ouvrages annexes d'eau potable et assainissement.

Seraient exclus du marché :

- la construction de branchements individuels sur collecteurs existants d'eaux usées et d'eau potable ;
- la construction des postes de relèvement ;
- les réfections définitives de voirie (chaussées et trottoirs revêtus).

Tous les travaux concernant les canalisations et ouvrages d'eaux usées et d'eau potable seront réalisés sous charte de qualité et feront l'objet d'un plan assurance qualité (P.A.Q).

Ces prestations s'inscriront dans le cadre d'un marché à bons de commande sans minima et maxima, avec une indication d'une estimation de 2 000 000 € HT par an

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 26 I 1°, 33, 40 III 2°, 77 et 56 à 59 du Code des Marchés Publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'INSCRIRE la dépense aux budget principal (eaux pluviales) et annexes assainissement (eaux usées), eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 avril 2016	<u>Affiché le :</u> 08 avril 2016